



13.04.2005 – 16:30 Uhr

## Interdire ou protéger? Interdire la fumée sur le lieu de travail?

Berne (ots) -

Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités estime la Ligue suisse contre le cancer qui fait siens les arguments présentés aujourd'hui par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) dans son communiqué de presse.

Alors que certains employeurs ont pris des mesures afin de protéger leurs collaborateurs de la fumée passive, d'autres, notamment les restaurateurs, attendent pour voir. Pourtant, chaque employé, qu'il travaille dans la vente ou dans l'hôtellerie a le droit d'être protégé. Des sondages récents ont montré qu'une majorité de salariés - même ceux qui fument - souhaitent travailler dans un espace sans fumée.

Sur son site [www.at-suisse.ch](http://www.at-suisse.ch), l'AT présente des informations à ce sujet. La Ligue suisse contre le cancer, partenaire de l'AT, soutient les mêmes positions et conclusions. En effet, en matière de politique de contrôle du tabagisme, il s'agit pour chaque employeur, Etat, association ou restaurateur de prendre ses responsabilités en appliquant strictement la loi sur le travail. Pour rappel, "l'employeur doit veiller, dans le cadre des possibilités de l'exploitation, à ce que les travailleurs non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée d'autres personnes.", art. 19 de l'ordonnance relative à la loi sur le travail.

Les méfaits du tabac sur les fumeurs actifs, aussi bien que passifs sont prouvés. Une majorité de la population ne fume pas. Bon nombre de fumeurs souhaitent arrêter de fumer. Donnons-en leur l'occasion en multipliant les espaces sans fumée. Dans sa politique de prévention, la Ligue suisse contre le cancer s'engage pleinement pour la protection contre la fumée passive.

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, privée et d'utilité publique. Organisée en association, elle regroupe vingt ligues cantonales et régionales. Financée essentiellement par des dons, elle oeuvre dans la recherche, la prévention du cancer et le soutien aux malades. Fondée en 1910, elle a son siège à Berne où elle emploie actuellement 71 collaborateurs.

Contact:

Ligue suisse contre le cancer  
Isabelle Carrel  
responsable de la communication  
Effingerstrasse 40  
case postale 8219  
3001 Berne  
Tel.: +41/31/389'91'59  
E-Mail: [carrel@swisscancer](mailto:carrel@swisscancer)  
Internet: [www.swisscancer.ch](http://www.swisscancer.ch)

Le cancer suscite des questions

Cancer assistance prend le temps d'y répondre. En 2005 ce service fête ses 10 ans. Les appels et les conseils sont gratuits. Tél. 0800/55'42'48, Lu-Me 10-18h, Je + Ve 14-18h

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002271/100488729> abgerufen werden.